

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le jeudi 17 décembre 2020 à 10 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Marc Demers, maire et président du comité exécutif, présent à la salle du conseil, et les conseillers Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Virginie Dufour, membre du comité exécutif, Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, Ray Khalil, membre du comité exécutif, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel Trottier, Claude Larochelle, Isabella Tassoni, Paolo Galati, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert, Michel Poissant, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier, tous via l'application Teams, formant la totalité des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Christiane Yoakim, présente à la salle du conseil;

sont aussi présents, via l'application Teams:

M. Jacques A. Ulysse, directeur général;
M. Clément Bilodeau, directeur général adjoint - développement et aménagement du territoire;
M. Benoît Collette, directeur général adjoint - services de proximité;
M. Babak Herischi, directeur général adjoint - infrastructures;
Mme Suzie Bélanger, directrice générale adjointe - services administratifs et corporatifs;
Me Valérie Tremblay, greffière.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière informe le conseil que les avis de convocation ont été signifiés à tous les membres du conseil en date du 11 décembre 2020, tel qu'indiqué au rapport du Service du greffe.

CM-20201217-1144

AUTORISATION - PROCÉDURE RÉFÉRENDIAIRE -
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser la procédure référendaire relativement aux règlements d'emprunt énumérés à la liste jointe au présent



sommaire décisionnel et requis pour le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2020-5526)

CM-20201217-1145

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12627

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12627 décrétant des travaux d'aménagement d'un écocentre principal au site Dagenais et décrétant un emprunt de 6 500 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉ

(SD-2020-5438)

CM-20201217-1146

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12771

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12771 décrétant la mise en place d'une relève opérationnelle TI des solutions d'affaires critiques et décrétant un emprunt de 5 611 100 \$ à cette fin.

ADOPTÉ

(SD-2020-5443)

CM-20201217-1147

MODIFICATION - RÈGLEMENT L-12774

ATTENDU QUE le Règlement numéro L-12774 modifiant le Règlement L-11860 décrétant l'exécution de travaux municipaux dans le prolongement du boulevard Chomedey et de la rue Joachim-Du Bellay ainsi que sur une partie des lots 4 600 744 et 5 173 195 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt de 7 215 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil municipal le 3 novembre 2020;



ATTENDU QU'une correction doit être apportée au plan numéro BT0170 et au taux de taxation, et ce, à la baisse;

ATTENDU QUE la Ville peut modifier le Règlement numéro L-12774 par résolution selon l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), puisqu'elle a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 novembre 2020;

ATTENDU QUE cette modification n'augmente pas les charges des contribuables et ne modifie pas l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Ray Khalil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de modifier l'article 1 du Règlement numéro L-12774 par le remplacement du quatrième alinéa de l'article 5 du Règlement L- 11860 par l'alinéa suivant:

«Une taxe spéciale sera également imposée pour les travaux de construction d'un bassin de rétention, au taux de 1,0702 \$ le mètre carré, pour tous les terrains inclus au bassin A4 montré au plan numéro BT0194 préparé par le Service de l'ingénierie de la Ville de Laval en date du 17 novembre 2020, identifié par la greffière et faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe «E».»;

de remplacer l'annexe «E» jointe au Règlement L-12774 par la présente annexe «E».

ADOPTÉ

(SD-2020-5217)

CM-20201217-1148

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12776

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12776 pour défrayer les honoraires professionnels requis pour la mise en place du projet «Requêtes internes» et décrétant un emprunt de 5 918 100 \$ à cette fin.

ADOPTÉ



(SD-2020-5544)

CM-20201217-1149

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12777

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12777 décrétant la mise en place du projet Citoyen 360 et décrétant un emprunt de 5 976 800 \$ à cette fin.

ADOPTÉ

(SD-2020-5564)

CM-20201217-1150

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12779

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12779 modifiant le Règlement L-12361 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie et réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉ

(SD-2020-4143)

CM-20201217-1151

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12781

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement L-12781 modifiant le Règlement L-



12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables.

ADOPTÉ

(SD-2020-4224)

CM-20201217-1152

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12782

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12782 modifiant le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement des systèmes de chauffage résidentiels au mazout par des systèmes alimentés exclusivement à l'électricité ou utilisant des énergies renouvelables.

ADOPTÉ

(SD-2020-4138)

CM-20201217-1153

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12783

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12783 modifiant le Règlement L-12582 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat d'un vélo à assistance électrique.

ADOPTÉ

(SD-2020-4231)

CM-20201217-1154

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12786

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12786 concernant
l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2021.

ADOPTÉ

(SD-2020-4597)

CM-20201217-1155

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12787

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de
la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12787 concernant
l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour
l'année 2021.

ADOPTÉ

(SD-2020-4598)

CM-20201217-1156

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12788

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de
la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12788 fixant, pour
l'exercice financier 2021, le montant que la Ville est
autorisée à dépenser à des fins industrielles.

ADOPTÉ

(SD-2020-4601)

CM-20201217-1157

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12789

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de
la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12789 imposant une taxe pour le remembrement de terrains situés en zone agricole pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉ
(SD-2020-4602)

CM-20201217-1158

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12790

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12790 concernant l'imposition d'une taxe sur les terrains vagues non desservis pour l'année 2021.

ADOPTÉ
(SD-2020-4604)

CM-20201217-1159

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12793

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12793 modifiant le Règlement L-10277 pour favoriser la plantation des arbres sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ
(SD-2020-5224)

CM-20201217-1160

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12794



La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12794 pour défrayer les honoraires professionnels requis pour le parachèvement du système d'évaluation foncière de la Ville de Laval (Stela) et décrétant un emprunt de 1 033 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉ

(SD-2020-5059)

CM-20201217-1161

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12795

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12795 concernant les bibliothèques.

ADOPTÉ

(SD-2020-5575)

CM-20201217-1162

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12796

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Éric Morasse

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12796 modifiant le Règlement L-10654 concernant la conversion de logements locatifs en copropriété divise.

ADOPTÉ

(SD-2020-4807)



CM-20201217-1163

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12798

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Éric Morasse

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12798 modifiant le Règlement L-10838 concernant les taux applicables au contrôle biologique des moustiques sur le territoire de Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2020-5072)

CM-20201217-1164

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12801

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12801 modifiant le Règlement L-10836 remplaçant le Règlement L-8147 et ses amendements prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2020-5030)

CM-20201217-1165

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12807-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12807-F décrétant un emprunt maximal de 36 800 000 \$ aux fins d'exécuter des



dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains requis dans le cadre d'activités municipales.

ADOPTÉ

(SD-2020-5330)

CM-20201217-1166

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12808-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12808-F décrétant un emprunt maximal de 13 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition et la mise en place d'équipements, de logiciels et de systèmes informatiques.

ADOPTÉ

(SD-2020-5331)

CM-20201217-1167

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12809-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12809-F décrétant un emprunt maximal de 13 600 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport ainsi que divers aménagements dans les casernes.

ADOPTÉ

(SD-2020-5332)

CM-20201217-1168

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12810-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12810-F décrétant un emprunt maximal de 4 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de véhicules de type autopompe et échelle.

ADOPTÉ

(SD-2020-5334)

CM-20201217-1169

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12811-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12811-F décrétant un emprunt maximal de 9 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de mobilité active, de réfection de structures, de mesures d'apaisement de la circulation, d'utilités publiques et de feux de circulation incluant l'acquisition d'équipements de gestion du trafic.

ADOPTÉ

(SD-2020-5356)

CM-20201217-1170

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12812-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12812-F décrétant un emprunt maximal de 9 600 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur, la mise à niveau en art public ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs.



ADOPTÉ

(SD-2020-5358)

CM-20201217-1171

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12813-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12813-F décrétant un emprunt maximal de 21 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les stationnements, le mobilier d'éclairage et les équipements aquatiques, des travaux d'accessibilité universelle, d'économie d'énergie et de développement durable ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de mobilier de bureau.

ADOPTÉ

(SD-2020-5363)

CM-20201217-1172

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12814-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12814-F décrétant un emprunt maximal de 7 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des honoraires professionnels nécessaires à la préparation d'études, de plans et devis et autres expertises connexes requis dans le cadre d'activités municipales.

ADOPTÉ

(SD-2020-5366)

CM-20201217-1173

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12815-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12815-F décrétant un emprunt maximal de 13 800 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

ADOPTÉ

(SD-2020-5368)

CM-20201217-1174

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12816-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12816-F décrétant un emprunt maximal de 48 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation.

ADOPTÉ

(SD-2020-5370)

CM-20201217-1175

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12817-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12817-F décrétant un emprunt maximal de 6 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables et de signalisation routière.



ADOPTÉ
(SD-2020-5371)

À 10 h 39, la séance est suspendue.

À 10 h 43, Mme Christiane Yoakim, déclare la reprise de la séance.

Les conseillers Aram Elagoz et David De Cotis sont absents.

CM-20201217-1176

**ADHÉSION - COALITION DES VILLES INCLUSIVES
DE L'UNESCO**

ATTENDU QUE la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à la Coalition des municipalités inclusives et participent à la Coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM), dont la Ville de Laval fait partie, endosse l'appel à une Coalition des municipalités inclusives et encourage ses membres à s'y joindre;

ATTENDU QUE les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la Ville de Laval met de l'avant depuis plusieurs années de nombreuses initiatives pour promouvoir la diversité et l'inclusion tant au sein de l'appareil municipal, que de concert avec ses partenaires sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adhérer à la Coalition des Villes inclusives de l'Unesco;

d'endosser les engagements communs énoncés et de s'engager à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence;

de faire de ces engagements communs et du plan d'action de



la Ville une partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la municipalité;

d'élaborer et de mettre en oeuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs. Ce faisant, la Ville coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne;

d'établir ses priorités, actions et calendriers, et d'allouer les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens. La Ville partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel public sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis.

ADOPTÉ

(SD-2020-5157)

À 10 h 48, le conseiller Aram Elagoz prend son siège.

CM-20201217-1177

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT MOISSON LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de partenariat «Soutien financier aux actions du Plan d'action de la région de Laval: 2ième vague-Covid-19» à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de bénévolat Moisson Laval concernant une contribution financière au montant de 1 500 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2020-5116)



CM-20201217-1178

SUBVENTION - ÉCO-NATURE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer une subvention au montant de 480 261,86 \$ à Éco-Nature dans le cadre du programme d'aide financière - mesures de soutien pour la relance des organismes lavallois dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

ADOPTÉ

(SD-2020-5218)

CM-20201217-1179

APPROBATION - ENTENTE - COLLÈGE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente à intervenir entre le Collège Laval et la Ville de Laval pour le versement d'une aide financière au montant maximal de 900 000 \$ pour l'aménagement de la plaine de jeux, incluant l'annexe D concernant l'amendement à l'entente d'utilisation conjointe intervenue entre la Ville de Laval et le Collège Laval;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

Un débat s'engage.

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Trottier

APPUYÉ PAR: Claude Larochelle

de reporter les discussions sur le point 7.4 à une séance ultérieure et demande le vote, laquelle est rejeté par un compte de 5 en faveur et de 15 contre:

les conseillers Michel Trottier, Claude Larochelle, Isabella Tassoni, Paolo Galati et Aglaia Revelakis et se prononcent en faveur de la proposition de report;

M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Daniel Hébert, Michel Poissant, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la proposition de report.



Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition principale, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Isabella Tassoni, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert, Michel Poissant, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Michel Trottier et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2020-5179)

CM-20201217-1180

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT SP-28932

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre du contrat SP-28932 relatif aux assurances collectives pour les employés, la modification suivante:

des crédits supplémentaires au montant de 673 582 \$, incluant la TPA de 9 %, à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance-vie, pour assurer le paiement de l'assurance collective en lien avec le renouvellement des taux de primes pour l'année 2021;

de prendre acte du renouvellement des taux de prime d'assurance collective pour l'année 2021, et ce, pour l'ensemble des employés actifs et retraités des groupes suivants:

Direction;
Cadres;
Cols blancs;
Secrétaires non syndiquées;
Cols bleus;
Professionnels;
Pompiers;
Officiers de direction - police;
Officiers de direction - incendies;
Membres du conseil.

ADOPTÉ

(SD-2020-5043)



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL

Paolo Galati
Panne d'électricité et problèmes informatiques

Aglaia Revelakis
Appel téléphonique - Mouvement Lavallois

Paolo Galati
Panne d'électricité - suivi

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AUX
MEMBRES DU CONSEIL

En raison des mesures particulières prises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux orientations du gouvernement, Mme Gabrielle Immarigeon, responsable consultation publique et consultation citoyenne, procède à la lecture des questions transmises par les citoyens.

Jonathan Tremblay
Plan pour la diminution des gaz à effet de serre
Conseil extraordinaire - période de questions des citoyens
aux membres du conseil

Marc Patrick Roy
Consultation et aménagements - Boisé de la Source
Avis publics – site internet de la Ville

À 12 h 03, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Christiane Yoakim, présidente du conseil

Me Valérie Tremblay, greffière